

COMMUNE DU MAZET-SAINT-VOY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2026

Ouverture à 20h03.

Le Conseil municipal de la Commune du Mazet-Saint-Voy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry QUESADA,

Présents

Thierry QUESADA, Michel MARTIN, Karine VALLA, Kévin MURE, Serge VERILHAC, Vanessa FERRIER, Laetitia VOCANSON, Claudia BONNEFOY, Amélie GUILHOT-MARCHAIS, Patrick ROUX, Frédéric GROS et Alain RUEL.

Excusés avec pouvoir

- Karine GUEZ donne pouvoir à Karine VALLA ;
- David GENEST donne pouvoir à Patrick ROUX ;
- Coraline CAPON-BLANC donne pouvoir à Frédéric GROS.

Secrétaire de séance : Amélie Guilhot Marchais

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les modifications suivantes sont apportées :

- rectification du coût annuel du site internet communal fixé à 363 € ;
- précision concernant le tarif de l'eau applicable à la commune d'Araules ;
- actualisation de la composition de la commission Économie et Agriculture comprenant Claudia BONNEFOY, David GENEST et Thierry QUESADA.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement des jurés d'assises

Conformément aux dispositions du Code de procédure pénale relatives à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2027, il est procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de figurer sur la liste annuelle. Le tirage au sort est effectué à partir de la liste électorale communale.

Sont désignés :

- M. Michael AROD ;
- M. Jean-Jacques CACHARD ;
- M. David BIS.

Le Conseil Municipal prend acte de ce tirage au sort.

Limites cadastrales – Bien de section

Monsieur le Maire présente la situation concernant la propriété de Madame Danièle RAVICIOTTI. Dans le cadre de la vente de cette habitation, un géomètre a procédé à une vérification des limites cadastrales. Il apparaît que la limite de propriété se situe au pied de la terrasse existante.

La question du devenir d'un garage construit sur le bien de section est également examinée. Le futur acquéreur ne souhaite pas acquérir cet ouvrage.

Après échange, le Conseil Municipal décide d'organiser une consultation des électeurs de la section afin de déterminer le devenir du garage

Vote : Adopté à l'unanimité.

Régime forestier – Demandes de l'ONF

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes relatives au régime forestier communal :

- extraction d'environ 180 m² de terrain forestier au Volamont pour l'exploitation d'équipements techniques ;
- demande d'extraction 5000m² au Chomor dans le cadre de l'implantation de la future caserne de secours, N° 71 section de la Bourgea ;
- admission au régime forestier d'une parcelle située à Chirau afin de permettre un échange foncier.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Projet d'enfouissement des réseaux ENEDIS

Le Conseil Municipal examine le projet d'enfouissement des réseaux électriques porté par ENEDIS chemin de Bagnol. Cette opération vise à supprimer plusieurs lignes aériennes et nécessite la création de servitudes.

Le Conseil Municipal souhaite que ce projet soit coordonné avec Auvergne Très Haut Débit afin de permettre simultanément le déploiement de la fibre optique.

Les travaux sont envisagés pour la fin de l'année 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un accord de principe, sous réserve de la prise en compte des réseaux existants, des contraintes liées aux canalisations et la parfaite remise en état des voies.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'une ligne de trésorerie destinée à assurer le préfinancement des opérations d'investissement dans l'attente du versement des subventions. Trois établissements bancaires ont été consultés.

La proposition de la Caisse d'Épargne porte sur une ligne de trésorerie de 300 000 €, adossée à l'indice ESTER. Le Conseil Municipal décide de retenir cette offre.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Souscription d'un emprunt pour le budget principal

Monsieur le Maire présente les besoins de financement liés au projet de la Rue du Lizieux.

Différentes offres bancaires sont soumises à l'examen du Conseil Municipal.

Après analyse des propositions et présentation des capacités financières de la commune, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne :

- montant : 150 000 €, taux fixe ; 3,65%, durée : 10 ans.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cet emprunt.

Vote : Adopté à la majorité.

Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Pont de Salette

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du pont de Salette.

La commune du Chambon-sur-Lignon propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération comprenant :

- les études préalables ; la conduite des travaux ; la perception des subventions ;
- la répartition des coûts entre les collectivités concernées.

Après présentation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Pont des Merles – Étude préalable

Monsieur le Maire présente la proposition du bureau d'études INGÉ 43 relative à la réalisation du dossier technique du Pont des Merles pour un montant de 2 050 €.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de cette étude.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Demande d'acquisition d'un bien de section à La Chèze

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle n°1749 située à La Chèze.

Le Conseil Municipal constate que le terrain est entretenu depuis plusieurs années par les riverains concernés.

Il est proposé : de réaliser un bornage préalable aux frais du demandeur, de consulter ensuite les électeurs de la section, de statuer définitivement sur la vente après consultation.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Prix de vente des biens de section

Une réflexion est engagée sur l'évolution des tarifs applicables lors de la vente de biens de section. Le maire suggère, 25 €/m² pour les terrains constructibles, 15 €/m² pour les terrains non constructibles. Les montants n'ont pas évolué depuis très longtemps. Décision à venir

Rectification des délibérations du 11 mars 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur matérielle est intervenue lors de la rédaction des délibérations budgétaires du 11 mars 2026.

Les sections de fonctionnement et d'investissement ont été inversées dans certaines délibérations. Le Conseil Municipal approuve la régularisation de ces erreurs par l'adoption de délibérations rectificatives. **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Tarifs du camping municipal

Monsieur le Maire présente l'acquisition d'un mobil-home deux places destiné à renforcer l'offre d'hébergement du camping municipal, il est proposé de fixer le tarif à : 40 € la nuitée, hors fourniture du linge de lit.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition. **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Tarifs des forains

Le Conseil Municipal confirme le maintien du tarif applicable aux forains en dehors des jours de marché. Le tarif est fixé à : 2 € par mètre linéaire. **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Redevances Agence de l'Eau – Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente les évolutions imposées par l'Agence de l'Eau.

Les nouveaux montants applicables sont fixés à :

- Eau potable : 0,10 €/m³ ; Assainissement : 0,28 €/m³.

Le Conseil Municipal approuve ces évolutions tarifaires. **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Décision modificative n°1 – Budget communal

À la suite de la souscription de l'emprunt et de l'évolution des résultats constatés lors du compte administratif, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget communal. Le tableau détaillé est présenté au Conseil Municipal.

Après examen, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1.

Vote : Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ressources humaines

Le Conseil Municipal est informé de la prise de fonctions de Madame Amandine FASIO au service des espaces verts et du jardin botanique à compter du 15 juin 2026.

Affaires économiques

- Poursuite des négociations avec l'ESAT concernant un échange de parcelles.
- Étude de la cession éventuelle des bâtiments modulaires communaux.

Auberge du Soleil

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de recourir à un conseil juridique dans le cadre d'un éventuel congé de bail du gestionnaire.

Réunion publique

Une réunion publique pourrait être organisée au cours du mois de septembre 2026.

Pharmacie

Le report de l'ouverture de la pharmacie est évoqué dans l'attente de la décision prévue le 18 juin 2026. Une information à destination de la population sera organisée.

CCAS et Affaires sociales

Les actions en cours sont présentées :

- visites de structures médico-sociales ; accompagnement des personnes vulnérables ;
- préparation d'un projet d'aide aux personnes en difficulté ; réflexion sur la création d'un hébergement d'urgence temporaire ; collecte de sang prévue le 27 juillet 2026.

Affaires scolaires

Les élus font le point sur :

- les portes ouvertes ; le conseil d'école ; le spectacle de fin d'année ; les actions écoresponsables ; les visites pédagogiques.

Conseil Municipal des Enfants

Les actions conduites depuis avril sont rappelées :

- préparation des cérémonies du 8 mai ; vente de bleuets ; peinture des bancs ;
- réflexion sur l'aménagement du secteur du Bruas ; création d'un conseil d'éco-délégués. Un Conseil Municipal des Jeunes élargi pourrait être mis en place à compter de l'automne 2026.

Culture

Le festival photographique « Parcours Photographie 6x6 » sera installé au jardin botanique à partir du 15 juin 2026 avec une ouverture au public du 26 juin au 23 août 2026.

Agriculture

Retour sur la manifestation Fin Gras du Mézenc organisée aux Vastres le 7 juin 2026 et réflexion sur une candidature du Mazet-Saint-Voy pour l'édition 2028.

Vie associative

La réunion annuelle des présidents d'associations se tiendra le 2 juillet 2026.

Un tournoi de football est annoncé pour le 11 juillet 2026 au stade et au boulodrome

Communication

- mise en ligne du nouveau site internet communal ;
- parution du bulletin municipal début juillet 2026.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **22 h 58**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Secrétaire de séance,